

Dosage de la cortisolémie
Procédure des prélèvements à l'hôtel

Préambule

Les préleveurs sont informés que :

1. Ces sportifs professionnels, via leur groupe sportif, acceptent **volontairement** d'aller au-delà de ce que qu'imposent les lois et les règlements institutionnels.
2. L'examen biologique a réalisé est un **examen médical** et n'entre pas dans le disciplinaire (lutte anti dopage).
3. La population sportive à prélever est bien informée du caractère sanitaire mais est très attachée à la **régularité et au bon déroulement de la procédure.**

Avec le **respect** de:

- L'individu
 - La confidentialité
4. Le prélèvement doit être réalisé entre 6.30 et 9.00 heures. Les résultats de prélèvements réalisés en-deçà ou au-delà de ces heures ne seront pas retenus.

Le coureur reçoit un récépissé de prélèvement.

5. En cas de résultat anormal (cortisolémie sous le seuil inférieur de l'automate employé) il y a déclenchement, sous l'autorité du médecin responsable de l'équipe du coureur concerné :
 - d'une contre-indication médicale à la pratique de sport à effet immédiat,
 - d'un non départ de la compétition pour le lendemain
 - d'un arrêt de 8 jours.

A l'hôtel

1. Les **encadrants de l'équipe** (directeurs sportifs et médecins si présents sur la course) sont informés de cette opération environ 1 heure avant l'arrivée du préleveur et **doivent prévenir la réception de l'hôtel de l'arrivée des préleveurs. Les encadrants doivent garder leurs téléphones allumés.**

Les coureurs sont désignés par leur nom et leur n° de dossard. En cas de changement c'est le n° de dossard qui est valable.

2. Une **chambre de l'équipe** (directeur sportif/médecin) doit être le lieu de prélèvement.

A aucun moment les prélèvements doivent être réalisés dans une pièce où il y a du public (salle de petit déjeuner, hall...)

3. Les coureurs doivent :
 - justifier de leur identité et **présenter leur licence au préleveur**
 - Fournir la fiche de renseignements remplie
4. Le protocole de prélèvement sanguin et le transport des tubes doivent respecter les obligations légales qui s'imposent aux laboratoires agréés
 - Identification des tubes
 - Confidentialité
 - **Transports des tubes en sécurité et confidentialité**